



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

**Présents**

Catherine Moureaux, *Bourgmestre-Présidente* ;  
Abdellah Achaoui, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Olivier Mahy, Houria Ouberri, Jamel Azaoum,  
Georges Van Leeckwyck, Maria Gloria Garcia-Fernandez, *Échevin(e)s* ;  
Gilbert Hildgen, *Secrétaire adjoint*.

**Excusés**

Françoise Schepmans, *Échevin(e)* ;  
Gerardine Bastin, *Présidente du CPAS, siégeant avec voix consultative* ;  
Marijke Aelbrecht, *Secrétaire ff.*

**Séance du 01.12.22**

---

**#Objet : Action Sociale - Subsidés aux organismes divers –Demande de l'asbl « La Cité Joyeuse » #**

---

**Organisation générale**

LE COLLEGE,

Vu l'article 123 2° de la nouvelle loi communale ;  
Vu la décision du 23/05/2018 par laquelle le Conseil communal a approuvé le règlement concernant l'octroi des subsidés ;  
Vu la loi du 14 novembre 1983, relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;  
Vu que les crédits sont disponibles à l'article 8490/332-02 - "Subsidés aux organismes - divers" du budget ordinaire pour l'exercice 2022 ;  
Vu la demande introduite par l'asbl « La Cité Joyeuse » ;

DECIDE :

Article 1 :

D'octroyer un subsidé à l'asbl « La Cité Joyeuse », rue de la Cité Joyeuse, 2 à 1080 Molenbeek-St-Jean (N° d'entreprise : 0407.963.093) d'un montant de 500,00 EUR à verser au compte IBAN BE94 3100 6501 1914 ;

Article 2 :

D'engager la dépense à l'article 8490/332-02 - "Subsidés aux organismes - divers" du budget ordinaire pour l'exercice 2022.

Expédition de la présente délibération sera transmise aux services concernés.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire adjoint,  
(s) Gilbert Hildgen

La Bourgmestre-Présidente,  
(s) Catherine Moureaux

POUR EXTRAIT CONFORME  
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 07 décembre 2022

Le Secrétaire adjoint,

La Bourgmestre,

Gilbert Hildgen

Catherine Moureaux





**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

**Présents**

Catherine Moureaux, *Bourgmestre-Présidente* ;  
Abdellah Achaoui, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Olivier Mahy, Houria Ouberri, Jamel Azaoum,  
Georges Van Leeckwyck, Maria Gloria Garcia-Fernandez, *Échevin(e)s* ;  
Gilbert Hildgen, *Secrétaire adjoint*.

**Excusés**

Françoise Schepmans, *Échevin(e)* ;  
Gerardine Bastin, *Présidente du CPAS, siégeant avec voix consultative* ;  
Marijke Aelbrecht, *Secrétaire f.f.*.

**Séance du 01.12.22**

---

**#Objet : Action Sociale - Subsidés aux organismes divers – Demande de l'ASBL « Molenrom » #**

---

**Organisation générale**

LE COLLEGE,

Vu l'article 123 2° de la nouvelle loi communale ;  
Vu la décision du 23/05/2018 par laquelle le Conseil communal a approuvé le règlement concernant l'octroi des subsidés ;  
Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;  
Vu que les crédits sont disponibles à l'article 8490/322-02 - "Subsidés aux organismes - divers" du budget ordinaire pour l'exercice 2022 ;  
Vu la demande introduite par l'ASBL « Molenrom » ;

DECIDE :

Article 1 :

D'octroyer un subsidé à l'asbl « Molenrom », Bd Léopold II, 50 à 1080 Molenbeek-St-Jean (N° d'entreprise : 0641 969 160) d'un montant de 250,00 EUR à verser au compte IBAN BE95 0017 7555 2058.

Article 2 :

D'engager la dépense à l'article 8490/322-02 - "Subsidés aux organismes - divers" du budget ordinaire pour l'exercice 2022.

Expédition de la présente délibération sera transmise aux services concernés.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire adjoint,  
(s) Gilbert Hildgen

La Bourgmestre-Présidente,  
(s) Catherine Moureaux

POUR EXTRAIT CONFORME  
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 07 décembre 2022

Le Secrétaire adjoint,

La Bourgmestre,

Gilbert Hildgen

Catherine Moureaux



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

**Présents**

Catherine Moureaux, *Bourgmestre-Présidente* ;  
Abdellah Achaoui, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Olivier Mahy, Houria Ouberri, Jamel Azaoum,  
Georges Van Leeckwyck, Maria Gloria Garcia-Fernandez, *Échevin(e)s* ;  
Gilbert Hildgen, *Secrétaire adjoint*.

**Excusés**

Françoise Schepmans, *Échevin(e)* ;  
Gerardine Bastin, *Présidente du CPAS, siégeant avec voix consultative* ;  
Marijke Aelbrecht, *Secrétaire f.f.*

**Séance du 01.12.22**

---

**#Objet : Action Sociale - Subsidés aux organismes divers – Demande de l'ASBL « Le Trait D'union »**  
**#**

---

**Organisation générale**

LE COLLEGE,

Vu l'article 123 2° de la nouvelle loi communale ;  
Vu la décision du 23/05/2018 par laquelle le Conseil communal a approuvé le règlement concernant l'octroi des subsides ;  
Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;  
Vu que les crédits sont disponibles à l'article 8490/332-02 - "Subsidés aux organismes - divers" du budget ordinaire pour l'exercice 2022 ;  
Vu la demande introduite par l'ASBL « Le Trait D'union » ;

DECIDE :

Article 1 :

D'octroyer un subside à l'ASBL « Trait d'Union », rue d'Ostende, 72 à 1080 Molenbeek-St-Jean (N° d'entreprise : 877 761 611) d'un montant de 500,00 EUR à verser au compte IBAN BE84 0682 4661 6059.

Article 2 :

D'engager la dépense à l'article 8490/332-02 - "Subsidés aux organismes - divers" du budget ordinaire pour l'exercice 2022.

Expédition de la présente délibération sera transmise aux services concernés.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire adjoint,  
(s) Gilbert Hildgen

La Bourgmestre-Présidente,  
(s) Catherine Moureaux

POUR EXTRAIT CONFORME  
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 07 décembre 2022

Le Secrétaire adjoint,

La Bourgmestre,

Gilbert Hildgen

Catherine Moureaux

*Gilbert Hildgen*

*Catherine Moureaux*



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

**Présents**

Catherine Moureaux, *Bourgmestre-Présidente* ;  
Abdellah Achaoui, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Olivier Mahy, Houria Ouberri, Jamel Azaoum,  
Georges Van Leeckwyck, Maria Gloria Garcia-Fernandez, *Échevin(e)s* ;  
Gilbert Hildgen, *Secrétaire adjoint*.

**Excusés**

Françoise Schepmans, *Échevin(e)* ;  
Gerardine Bastin, *Présidente du CPAS, siégeant avec voix consultative* ;  
Marijke Aelbrecht, *Secrétaire ff.*

**Séance du 01.12.22**

---

**#Objet : Action Sociale - Subside aux organismes pour moins-valides - Demande de L'ASBL « Extra & Ordinary People » #**

---

**Organisation générale**

LE COLLEGE,

Vu l'article 123 de la nouvelle loi communale ;

Vu la décision du 23/05/2018 par laquelle le Conseil communal a approuvé le règlement concernant l'octroi des subsides ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions ;

Vu que les crédits sont disponibles à l'article 8330/332-02, "Assistance aux moins valides" du budget communal pour l'exercice 2022 ;

Vu la demande introduite par l'ASBL « Extra & Ordinary People (EOP) », qui a collaboré à la Semaine de la Santé;

DECIDE :

Article 1 :

D'octroyer un subside à l'ASBL « Extra & Ordinary People (EOP) », Rue des Trois Tilleuls, 57 à 1170 Bruxelles (N° d'entreprise 0831 049 775) d'un montant de 470,00 EUR à verser au compte BE53 0016 4125 5053 ;

Article 2 :

D'engager la dépense à l'article 8330/332-02, "Assistance aux moins valides" du budget communal pour l'exercice 2022.

Expédition de la présente délibération sera transmise aux services concernés.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire adjoint,  
(s) Gilbert Hildgen

La Bourgmestre-Présidente,  
(s) Catherine Moureaux

POUR EXTRAIT CONFORME  
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 07 décembre 2022

Le Secrétaire adjoint,

La Bourgmestre,

Gilbert Hildgen

Catherine Moureaux









**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

**Présents**

Catherine Moureaux, *Bourgmestre-Présidente* ;  
Abdellah Achaoui, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Olivier Mahy, Houria Ouberri, Jamel Azaoum,  
Georges Van Leeckwyck, Maria Gloria Garcia-Fernandez, *Échevin(e)s* ;  
Gilbert Hildgen, *Secrétaire adjoint*.

**Excusés**

Françoise Schepmans, *Échevin(e)* ;  
Gerardine Bastin, *Présidente du CPAS, siégeant avec voix consultative* ;  
Marijke Aelbrecht, *Secrétaire f.f.*

**Séance du 01.12.22**

---

**#Objet : Action Sociale - Subsidés aux organismes divers – Demande de l'ASBL « Entraide et Solidarité » #**

---

**Organisation générale**

LE COLLEGE,

Vu l'article 123 2° de la nouvelle loi communale ;

Vu la décision du 23/05/2018 par laquelle le Conseil communal a approuvé le règlement concernant l'octroi des subsidés ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Attendu que les crédits prévus à l'article 8490/332-02 - "Subsidés aux organismes - divers" du budget ordinaire pour l'exercice 2022, sont disponibles ;

Vu la demande introduite par l'ASBL « Entraide et Solidarité » ;

DECIDE :

Article 1 :

D'octroyer un subside à l'ASBL « Entraide et Solidarité », Bd Léopold II, 170 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean (N° d'entreprise : 0474.898.043) d'un montant de 230,00 EUR à verser au compte IBAN BE89 3632 0880 6785 ;

Article 2 :

D'engager la dépense à l'article 8490/332-02 - Subsidés aux organismes - divers du budget ordinaire pour l'exercice 2022.

Expédition de la présente délibération sera transmise aux servicex concernés.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire adjoint,  
(s) Gilbert Hildgen

La Bourgmestre-Présidente,  
(s) Catherine Moureaux

POUR EXTRAIT CONFORME  
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 07 décembre 2022

Le Secrétaire adjoint,

La Bourgmestre,

Gilbert Hildgen

Catherine Moureaux



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

**Présents**

Catherine Moureaux, *Bourgmestre-Présidente* ;  
Abdellah Achaoui, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Olivier Mahy, Houria Ouberri, Jamel Azaoum,  
Georges Van Leeckwyck, Maria Gloria Garcia-Fernandez, *Échevin(e)s* ;  
Gilbert Hildgen, *Secrétaire adjoint*.

**Excusés**

Françoise Schepmans, *Échevin(e)* ;  
Gerardine Bastin, *Présidente du CPAS, siégeant avec voix consultative* ;  
Marijke Aelbrecht, *Secrétaire f.f.*

**Séance du 01.12.22**

---

**#Objet : Action Sociale - Subside aux organismes pour moins-valides – demande de l'asbl « Lumina »**  
#

---

**Organisation générale**

LE COLLEGE,

Vu l'article 123 de la nouvelle loi communale ;  
Vu la décision du 23/05/2018 par laquelle le Conseil communal a approuvé le règlement concernant l'octroi des subsides ;  
Vu la loi du 14 novembre 1983, relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions ;  
Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 8330/332-02, "Assistance aux moins valides" du budget communal pour l'exercice 2022 ;  
Vu la demande introduite par l'asbl « Lumina »;

DECIDE :

Article 1 :

D'octroyer un subside l'asbl « Lumina », Rue Louis De Gunst, 11/60 bte 60 à 1080 Molenbeek-St-Jean (N° d'entreprise 0479 044 101) d'un montant de 1.500,00 EUR à verser sur le compte IBAN BE11 0003 2516 8248 ;

Article 2 :

D'engager la dépense à l'article 8330/332-02, "Assistance aux moins valides" du budget communal pour l'exercice 2022.

Expédition de la présente délibération sera transmise aux services communaux concernés.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire adjoint,  
(s) Gilbert Hildgen

La Bourgmestre-Présidente,  
(s) Catherine Moureaux

POUR EXTRAIT CONFORME  
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 07 décembre 2022

Le Secrétaire adjoint,

La Bourgmestre,

Gilbert Hildgen

Catherine Moureaux



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

**Présents**

Catherine Moureaux, *Bourgmestre-Présidente* ;  
Abdellah Achaoui, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Olivier Mahy, Houria Ouberri, Jamel Azaoum,  
Georges Van Leeckwyck, Maria Gloria Garcia-Fernandez, *Échevin(e)s* ;  
Gilbert Hildgen, *Secrétaire adjoint*.

**Excusés**

Françoise Schepmans, *Échevin(e)* ;  
Gerardine Bastin, *Présidente du CPAS, siégeant avec voix consultative* ;  
Marijke Aelbrecht, *Secrétaire f.f.*

**Séance du 01.12.22**

---

**#Objet : Action Sociale - Subside aux Organismes – Personnes âgées - Demande de « Herman Tierlinckbond ». #**

---

**Organisation générale**

LE COLLEGE,

Vu l'article 123 de la nouvelle loi communale ;  
Vu la décision du 23/05/2018 par laquelle le Conseil communal a approuvé le règlement concernant l'octroi des subsides ;  
Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions ;  
Vu que les crédits sont disponibles à l'article 8340/332-02 - "Subsides aux organismes – Personnes âgées" du budget ordinaire pour l'exercice 2022 ;  
Vu la demande introduite par « Herman Tierlinckbond »;

DECIDE :

Article 1 :

D'octroyer un subside à « Herman Tierlinckbond », Dienstcentrum Randstad, rue du Jardinier, 45 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean (Association de faites) d'un montant de 1.000,00 EUR à verser sur le compte IBAN BE74 7512 0982 7107.

Article 2 :

D'engager la dépense à l'article 8340/332-02 - "Subsides aux organismes – Personnes âgées" du budget ordinaire pour l'exercice 2022 ;

L'expédition de la présente délibération sera transmise aux services communaux concernés.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire adjoint,  
(s) Gilbert Hildgen

La Bourgmestre-Présidente,  
(s) Catherine Moureaux



POUR EXTRAIT CONFORME  
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 07 décembre 2022

Le Secrétaire adjoint,

La Bourgmestre,

Gilbert Hildgen

Catherine Moureaux



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

<b>Présents</b>	Catherine Moureaux, <i>Bourgmestre-Présidente</i> ; Abdellah Achaoui, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Olivier Mahy, Houria Ouberri, Jamel Azaoum, Georges Van Leeckwyck, Maria Gloria Garcia-Fernandez, <i>Échevin(e)s</i> ; Gilbert Hildgen, <i>Secrétaire adjoint</i> .
<b>Excusés</b>	Françoise Schepmans, <i>Échevin(e)</i> ; Gerardine Bastin, <i>Présidente du CPAS, siégeant avec voix consultative</i> ; Marijke Aelbrecht, <i>Secrétaire f.f.</i>

**Séance du 01.12.22**

---

**#Objet : Action Sociale - Subside aux organismes pour moins-valides – Demande de L'ASBL  
«Zonnelied» #**

---

**Organisation générale**

LE COLLEGE,

Vu l'article 123 de la nouvelle loi communale ;  
Vu la décision du 23/05/2018 par laquelle le Conseil communal a approuvé le règlement concernant l'octroi des subsides ;  
Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions ;  
Vu que les crédits sont disponibles à l'article 8330/332-02, "Assistance aux moins valides" du budget communal pour l'exercice 2022 ;  
Vu la demande introduite par l'ASBL« Zonnelied »;

DECIDE :

Article 1 :

D'octroyer un subside à l' ASBL « Zonnelied», Rue des Béguines, 54 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean (N° d'entreprise 0490 607 638) d'un montant de 800,00 EUR à verser au compte IBAN BE79 7865 6640 7333.

Article 2 :

D'engager la dépense à l'article 8330/332-02, "Assistance aux moins valides" du budget communal pour l'exercice 2022.

Expédition de la présente délibération sera transmise aux services concernés.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire adjoint,  
(s) Gilbert Hildgen

La Bourgmestre-Présidente,  
(s) Catherine Moureaux

POUR EXTRAIT CONFORME  
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 07 décembre 2022

Le Secrétaire adjoint,

La Bourgmestre,

Gilbert Hildgen

Catherine Moureaux





**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

**Présents**

Catherine Moureaux, *Bourgmestre-Présidente* ;  
Abdellah Achaoui, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Olivier Mahy, Houria Ouberri, Jamel Azaoum,  
Georges Van Leeckwyck, Maria Gloria Garcia-Fernandez, *Échevin(e)s* ;  
Gilbert Hildgen, *Secrétaire adjoint*.

**Excusés**

Françoise Schepmans, *Échevin(e)* ;  
Gerardine Bastin, *Présidente du CPAS, siégeant avec voix consultative* ;  
Marijke Aelbrecht, *Secrétaire f.f.*

**Séance du 01.12.22**

---

**#Objet : Action Sociale - Subside aux Organismes – Personnes âgées - Demande du Conseil Consultatif communal des Aînés. #**

---

**Organisation générale**

LE COLLEGE,

Vu l'article 123 de la nouvelle loi communale ;  
Vu la décision du 23/05/2018 par laquelle le Conseil communal a approuvé le règlement concernant l'octroi des subsides ;  
Vu la loi du 14 novembre 1983, relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions ;  
Vu que les crédits sont disponibles à l'article 8340/332-02 - "Subsides aux organismes – Personnes âgées" du budget ordinaire pour l'exercice 2022 ;  
Vu la demande introduite par le Conseil Consultatif communal des Aînés de Molenbeek-Saint-Jean (CCCA) ;

DECIDE :

Article 1 :

D'octroyer un subside au Conseil Consultatif communal des Aînés de Molenbeek-Saint-Jean (CCCA) rue du Comte de Flandre 20, d'un montant de 1.500,00 EUR à verser au compte IBAN BE75 0019 1948 9651 ;

Article 2:

D'engager la dépense à l'article 8340/332-02 - "Subsides aux organismes – Personnes âgées" du budget ordinaire pour l'exercice 2022 ;

Expédition de la présente délibération sera transmise aux services concernés.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire adjoint,  
(s) Gilbert Hildgen

La Bourgmestre-Présidente,  
(s) Catherine Moureaux

POUR EXTRAIT CONFORME  
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 07 décembre 2022

Le Secrétaire adjoint,

La Bourgmestre,

Gilbert Hildgen

Catherine Moureaux